

Les différentes étapes d'un parcours d'aide pour l'élève à l'école primaire

Elève rencontrant des difficultés d'ordre cognitif et / ou social

- Mise en œuvre d'une pédagogie différenciée.
- Elaboration d'un PPRE identifiant un objectif à atteindre lors d'un conseil de cycle.
- Prise en charge en APC.

Persistance de la difficulté malgré les aménagements pédagogiques

Faire appel à l'ERDC en renseignant le plus précisément possible la demande d'aide avec des éléments factuels de la situation.

L'ERDC fait le lien entre les différents partenaires et l'école

Intervention validée par l'IEN de la circonscription

et/ou

et/ou

et/ou

Observation ERDC :

- propositions de nouveaux aménagements pédagogiques
- accompagnement lors des instances administratives

Psychologue scolaire : bilan des compétences cognitives et comportementales.

Infirmière de PMI (PS/MS) ou Infirmière scolaire : investigations médicales.

Orientation vers la MDS : proposition d'accompagnements sociaux.

Équipe Éducative ou Équipe Éducative Initiale

Recueil de tous les éléments des différents acteurs pour définir la poursuite de scolarité selon la problématique rencontrée

Si Équipe Éducative Initiale : rédaction du **GEVA-Sco** qui sera confié à la famille pour déposer un dossier auprès de la MDPH : **Maison Départementale de la Personne Handicapée**